



## COUVRE-FEU DES MESURES DE SOUTIEN SUPPLÉMENTAIRES DOIVENT ÊTRE ACCORDÉES AUX ENTREPRENEURS DE SPECTACLES DANS LE NOUVEAU CONTEXTE

---

La nouvelle d'un couvre-feu fixé à 21h en Île-de-France et dans 8 autres métropoles a suscité la sidération des entreprises de spectacles et accroît encore davantage l'incertitude qui pèse depuis près de huit mois sur le secteur. Au désarroi de ces derniers jours s'ajoute le refus, par le Premier ministre Jean Castex, de la demande d'un assouplissement du couvre-feu à 21h pour le monde du spectacle, portée par la ministre de la Culture Roselyne Bachelot. De même, l'incertitude perdure quant à l'inclusion de nos entreprises dans le cadre du fonds de solidarité et l'exonération de cotisations sociales patronales, accordée à d'autres secteurs. Nous appelons encore une fois aujourd'hui le Premier ministre, et l'ensemble du gouvernement, à renforcer le soutien au secteur pour assurer la survie de nos entreprises.

Alors que les spectacles de plus de 1000 places et les jauges debout sont toujours à l'arrêt, les entrepreneurs, les cabarets et les théâtres, qui avaient enfin pu relancer des spectacles et rouvrir des lieux malgré des conditions économiques dégradées, se trouvent à nouveau dans une impasse, suite aux annonces du Président de la République du 14 octobre, dans les zones concernées par le couvre-feu.

Le Gouvernement avait pourtant fortement encouragé à rouvrir les lieux et les entrepreneurs de spectacles ont strictement respecté les protocoles sanitaires en vigueur (qui ont fait la preuve de leur efficacité, puisqu'aucun cluster n'a été signalé dans les salles de spectacles). Malgré tous ces efforts, les entreprises du spectacle vivant sont aujourd'hui contraintes de bouleverser à nouveau leurs programmations et les habitudes des spectateurs qui leur avaient reconduit leur confiance.

### **Des mesures de soutien supplémentaires requises au regard de ce nouveau contexte**

Ces nouveaux ajustements, demandés une fois encore au secteur, ne se feront pas sans un impact économique et social considérable, sauf à ce que l'Etat n'amplifie son soutien au secteur, en renforçant encore les dispositifs existants, et en les inscrivant dans la durée et sans exclusion. Aujourd'hui, le spectacle vivant privé, empêché de travailler, a besoin, de façon urgente :

- Au niveau national :
  - D'une **exonération totale des cotisations sociales patronales sur la période du couvre-feu sanitaire.**
  - D'un **moratoire sur les loyers** et d'une adaptation de ceux-ci à la réalité économique que nous traversons.
  - D'une **garantie d'accès au Fonds de solidarité** pour les entreprises du secteur.
  - D'une visibilité sur le maintien de **l'activité partielle à 100 % au-delà du 31 décembre 2020.**

- Au niveau sectoriel :
  - D'une visibilité à long terme sur le **fonds de compensation perte de billetterie** et ce, au moins jusqu'à l'été 2021, dans la mesure où, comme le Président de la République l'a exprimé, « nous en avons jusqu'à l'été 2021 au moins avec ce virus, tous les scientifiques sont clairs ».
  - D'une **aide à l'emploi** pour les personnels artistiques et techniques.
  - D'un renforcement du **fonds de sauvegarde aux entreprises**.
  - D'une prise en charge par une nouvelle enveloppe budgétaire des **frais de montage et de publicité** pour les spectacles qui n'ont pu être exploités que très partiellement.
  - D'un appui aux dispositifs fiscaux, qui sont une des principales garanties d'une véritable relance dans la durée, et en premier lieu le **Crédit d'impôt pour le spectacle vivant**.

**La seconde vague ne doit pas être celle qui emportera définitivement les entrepreneurs du spectacle vivant privé.**

**CONTACT MEDIA** : Kathleen André, [kandre@equancy.com](mailto:kandre@equancy.com), 06 16 55 43 05

---

#### **A propos du PRODISS**

*Depuis 1984, le PRODISS, syndicat national du spectacle musical et de variété, est la première organisation patronale représentative des entrepreneurs de spectacles du secteur privé. Sa mission est de représenter, promouvoir et défendre les intérêts de ses membres. Les 360 entrepreneurs de spectacles du PRODISS (producteurs, diffuseurs, salles et festivals) constituent l'ensemble de la chaîne de création et de diffusion d'un spectacle. Ils ont produit et diffusé 11 300 représentations en 2017, cumulant 12,9 millions d'entrées, organisé 113 festivals et exploité 90 salles sur l'ensemble du territoire. Ils ont généré en 2017 un chiffre d'affaires annuel cumulé de 1,7 milliards d'euros.*

#### **A propos du CAMULC**

*Organisation patronale représentative des Cabarets, Music-Halls et lieux de Création. Le syndicat a été créé le 13 mai 2016 sous l'impulsion de dirigeants de cabarets et Music halls situés en Régions et à Paris pour répondre au besoin de disposer d'un syndicat représentant spécifiquement les cabarets et Music Halls.*

#### **A propos du SNDTP**

*Le Syndicat National du Théâtre Privé regroupe une centaine de théâtres-producteurs, de producteurs-tourneurs et de salles de spectacle tant à Paris qu'en régions. Ses adhérents présentent plus de 600 spectacles et accueillent plus de 4 millions de spectateurs par an. Historiquement, le SNDTP a été l'une des premières organisations patronales à s'investir dans la négociation d'accords collectifs et continue depuis à jouer un rôle majeur dans les instances paritaires du spectacle (groupe de protection sociale Audiens, Opcv Afdas...).*